

# COMMUNE DE SEPMERIES

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 25 mars 2022 à 20h

Conseil Municipal convoqué le 21 mars 2022

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Anne-Laure GAILLET, Néjia LECAT, Agathe OLIVIER, Anthony DOUVRY, Jean-Michel PASBECQ

Absents ayant donné procuration : M. Daniel POTTIEZ a donné procuration à M. Christian BASSEZ

Absent(e)s : Sophie DUVAL, Corentin BONET, Christophe DIENNE, Romain GEORGES, Caroline DANEULIN.

Mme Alice PETIAUX arrive à 21h00

Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 04 février et du 08 mars 2022
- Désignation du secrétaire de séance

**- Délibérations Communales**

- Vote du compte de gestion 2021 du percepteur pour le CCAS,
  - Vote du compte administratif 2021 pour le CCAS,
  - Vote du compte de gestion 2021 du percepteur pour la commune,
  - Vote du compte administratif 2021 pour la commune,
  - Remboursement location SFD dans le cadre de la crise covid 19,
- Points par les adjoints  
- Questions diverses

---

### 1- Approbation du procès-verbal du 4 février et 8 mars 2022

Le procès-verbal du 04 février est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 08 mars est adopté à la majorité.

### 2- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Michel PASBECQ a été nommé secrétaire de séance.

### 3- Délibérations communales

#### a. Vote du compte de gestion 2021 du perceuteur pour le CCAS

M. le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Le Quesnoy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du C.C.A.S.

M. le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Les comptes présentent des valeurs identiques entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur.

Après avoir exposé les comptes à l'assemblée, M. le Maire demande au conseil d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0

#### b. Vote du compte administratif 2021 pour le CCAS

M. le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 787.53€	0 €
Recettes	3 178.40€	0 €
Excédent	3 646.53€	1 265.75 €

M. le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. BASSEZ Christian, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian BASSEZ demande au conseil d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme ci-dessous.

INSEE : 590565-CCAS DE SEPMERIES C.A. 2021

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 787.53	G	3 178.40
	Section d'investissement	B		H	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	3 646.53
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 265.75
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		A B C D	<b>4 787.53</b>	G H I J	<b>8 090.68</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1</b>	E F		K L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	4 787.53	=G+I+K	6 824.93
	Section d'investissement	=B+D+F		=H+J+L	1 265.75
	<b>TOTAL CUMULE</b>	A B C D E F	<b>4 787.53</b>	G H I J K L	<b>8 090.68</b>

Pour : 8      Abstention : 0      Contre : 0

**c. Vote du compte de gestion 2021 du perceuteur pour la commune**

M. le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

M. le Maire présente les comptes et informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Le Quesnoy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Les comptes présentent des valeurs identiques entre les écritures du compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur,

M. le Maire demande au conseil d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

24200 - COMMUNE DE BEIMERIEUX - Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	204 683,34		176 814,04		380 497,38
Fonctionnement	135 629,21	50 500,00	81 305,90		106 435,11
<b>TOTAL I</b>	<b>339 712,55</b>	<b>50 500,00</b>	<b>258 119,94</b>		<b>547 332,49</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>339 712,55</b>	<b>50 500,00</b>	<b>258 119,94</b>		<b>547 332,49</b>

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**d. Vote du compte administratif 2021 pour la commune**

M. le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	408 310.46€	333 390.98€
Recettes	585 124.50€	414 696.88€
<b>Excédent</b>	<b>176 814.04€</b>	<b>81 305.90€</b>

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Christian BASSEZ, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian BASSEZ demande au conseil d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme ci-dessus.

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

**e. Remboursement location de la SDF dans le cadre de la crise covid 19**

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu par courrier une demande de remboursement d'arrhes de Madame Kattia DOLPHIN à la suite de l'annulation de leur réservation de la salle des fêtes.

M. le Maire propose de leur rembourser les arrhes versées pour la location du 28 mars 2020 d'un montant de 130€.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

## 2-Point par les adjoints

- M. Alain DUPUIS - Adjoint aux Travaux

M. Alain Dupuis indique à l'assemblée :

- Travaux des trottoirs Rue des Berceaux prévus le 31 mars pour 2 jours environ. Montant des travaux = 11 628.00 € avec une subvention départementale de 4 010 €,
- Arrivée d'un distributeur de pains entre le 4 et 8 avril,
- 2 composteurs seront installés au cimetière : 1 pour les fleurs fanées et 1 pour le terreau,
- Installation des décorations de Pâques dès le lundi 28 mars,
- Surveillance pour des odeurs d'essence dans les canalisations de l'Allée de l'Hirondelle (1 rappel sera fait),
- Discussion sur l'irrespect des sens interdits Rue à Mortier. Les solutions proposées : soit changement de sens de circulation, soit barrer la route avec des bacs à fleurs,
- Erosion des sols, étude pour des travaux rue de Bermerain et Chemin des Caramaras avec la création de merlons, de nouveaux fossés et curage des fossés existants.

- Mme Anne-Laure GAILLET - Adjointe à l'école et aux aînés

Nous connaissons une pénurie de personnel pour cause de maladie, Anne-Laure remercie les personnes qui se sont portées volontaires pour pallier aux absences.

Nous avons quelques cas de covid à l'école.

Le repas des aînés a lieu le 8 mai, les préparatifs se déroulent très bien, il reste à peaufiner les derniers détails.

Le lundi 27 mars, le CLEA sera à l'école le matin pour travailler avec les enfants sur la fresque et l'après-midi les enfants du cycle 3 vont bénéficier d'un atelier pâtisserie avec le champion de France wordskills de pâtisserie.

### Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h10.

Le Secrétaire,

